

BULLETIN DE RACHAT ANTICIPÉ RETRAITE SUPPLÉMENTAIRE

Merci de compléter ce formulaire en lettres majuscules

MES INFORMATIONS PERSONNELLES

N° D’AFFILIÉ : NOM EMPLOYEUR :

Information précisée sur votre relevé annuel de situation

NOM : PRÉNOM(S) :

NOM MARITAL OU NOM D’USAGE : DATE DE NAISSANCE : []/[]/[]

ADRESSE :

CODE POSTAL : VILLE : PAYS :

N° TÉLÉPHONE : E-MAIL PERSONNEL :

MON RACHAT - Je choisis le motif de rachat que je sollicite*

Le rachat doit être demandé au plus tard dans les deux ans qui donnent naissance à l'événement.

- Expiration de vos droits à l'assurance chômage.
- Révocation de votre mandat d'administrateur, de membre du directoire ou de membre du conseil de surveillance, dès lors que vous n'avez pas liquidé votre pension au titre d'un régime obligatoire d'assurance vieillesse, et n'êtes pas titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social depuis deux ans au moins à compter du non-renouvellement de votre mandat social ou de votre révocation.
- Invalidité de 2^e ou 3^e catégorie au sens de l'article L. 341-4 du Code de la Sécurité sociale, vous concernant ou l'un de vos enfants, de votre conjoint ou votre partenaire lié par un Pacte civil de solidarité (PACS).
- Décès de votre conjoint ou partenaire lié par un Pacte civil de solidarité (PACS).
- Cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire ou lorsqu'une procédure de conciliation est engagée, et à condition que le président du tribunal de commerce effectue la demande de rachat, avec votre accord.
- Situation de surendettement au sens de l'article L. 711-1 du Code de la consommation. Dans ce cas, le rachat est limité au montant autorisé par la Commission de surendettement.

* S'il s'agit d'une demande de rachat pour l'acquisition de la résidence principale merci de vous reporter au formulaire dédié.

MES CHOIX – Je choisis la date, le montant, le(s) compartiment(s) à racheter

Date du rachat demandée : []/[]/[]

La date du rachat ne peut être antérieure à celle de la réception de l'ensemble des pièces du dossier.

Je souhaite racheter l'intégralité de mes droits acquis (tous compartiments confondus)

Je souhaite réaliser un rachat partiel de mes droits acquis au titre du ou des :

Compartiment
« versements volontaires » (C1) :

En intégralité

Partiellement, soit : euros

Compartiment
« épargne salariale » (C2) :

En intégralité

Partiellement, soit : euros

Compartiment
« entreprise » (C3) :

En intégralité

Partiellement, soit : euros

Précisions : Afin de connaître les règles fiscales pouvant s'appliquer aux montants que vous souhaitez racheter, nous vous recommandons de vous référer à la « fiche repère sur la fiscalité du Plan d'Épargne Retraite à adhésion obligatoire de la CGP » jointe au présent bulletin.

MES JUSTIFICATIFS À TRANSMETTRE

Dans tous les cas :

- Le bulletin complété, daté et signé.
- La copie recto/verso d'une pièce d'identité en cours de validité.
- Un Relevé d'Identifié Bancaire (RIB) qui doit impérativement être à votre nom.

En fonction du motif de rachat :

- Expiration de vos droits aux allocations chômage : document de Pôle Emploi attestant que tous les droits à l'assurance chômage sont arrivés à expiration.
- Révocation de votre mandat d'administrateur, de membre du directoire ou de membre du conseil de surveillance : procès-verbal de révocation, de non-renouvellement de mandat social et émanant de l'organe compétent dans la société OU attestation de fin de mandat remise par le remplaçant et attestation sur l'honneur de l'épargnant qui indique ne pas avoir été titulaire d'un contrat de travail ou d'un mandat social depuis deux ans au moins à compter du non-renouvellement de son mandat social ou de sa révocation.
- Cessation d'activité non salariée à la suite d'un jugement de liquidation judiciaire : copie du jugement de liquidation judiciaire de l'entreprise OU copie de la procédure de conciliation établie par le président du tribunal de commerce et demande avec l'accord du titulaire.
- Invalidité : copie attestation d'invalidité 2^e ou 3^e catégorie de la Sécurité sociale OU notification de l'attribution d'une pension invalidité au titre d'un régime de sécurité sociale, consécutive au classement dans l'une des catégories.
Invalidité d'un enfant mineur : tout document (notification de la MDPH et/ou carte mobilité inclusion...) justifiant d'un taux d'incapacité égal ou supérieur à 80% ou d'un taux compris entre 50% et moins de 80% et de l'attribution de l'AAEH.
- Dans le cas de l'invalidité d'un enfant, du conjoint ou de la personne liée par le PACS, l'accompagner de la copie du livret de famille OU du récépissé d'enregistrement de la déclaration de PACS.
- Décès du conjoint ou du partenaire de PACS : acte de décès.
- Situation de surendettement : la décision de la commission de surendettement indiquant l'accord du président de la commission ou du juge pour le déblocage anticipé des sommes aux fins d'apurement du passif de l'affilié.

INFORMATIONS IMPORTANTES

Le rachat doit être demandé au plus tard dans les deux ans qui donnent naissance à l'événement.

À réception de l'ensemble des documents, la CGP vous adressera un courrier de confirmation de prise en compte de votre demande ainsi que la **valeur de rachat correspondante**.

Le paiement intervient sous forme d'un versement unique, vos droits acquis en points seront transformés selon la méthode de calcul de détermination de la valeur de rachat comme indiqué dans la Notice d'information remise par votre employeur.

Si vous n'êtes plus salarié d'une entreprise souscriptrice du contrat, le rachat de vos droits portera obligatoirement sur la totalité des compartiments et entraînera la clôture définitive de votre compte individuel, sauf en cas de situation de surendettement si le montant autorisé par la Commission de surendettement est inférieur au montant des droits acquis.

Les risques encourus en cas de fausse déclaration, d'usurpation d'identité, de falsification de documents, de production de fausses pièces justificatives, de dissimulation d'informations, sont importants. Dans ces différents cas vous engagez votre responsabilité. **Je reconnais** avoir pris connaissance, préalablement à ma demande de rachat, des modalités de calcul de la valeur de rachat, telles que figurant au sein de la **Notice d'information** qui m'a été remise par mon employeur.

J'adhère à l'ensemble de ces dispositions.

J'adresse l'ensemble des documents
(liste des pièces justificatives jointes)
directement à :

retraite.cgp@eps.caisse-epargne.fr

ou

par courrier postal à :

Caisse Générale de Prévoyance

4/14 rue Ferrus - CS 80042 - 75683 PARIS CEDEX 14

Le : / /

SIGNATURE MANUSCRITE

(ou du représentant légal, joindre un justificatif
précédée de la mention « lu et approuvé »

Vos données sont utilisées par la Caisse Générale de Prévoyance des Caisse d'Epargne, en qualité de responsable de traitement, uniquement pour des finalités explicites, légitimes et déterminées en lien avec la gestion des prestations des contrats Prévoyance et Retraite, avec pour bases juridiques l'exécution d'un contrat et le respect de nos obligations réglementaires. Vos données ne feront l'objet d'aucun traitement ultérieur autre que les finalités pour lesquelles elles ont été collectées. Les destinataires de ces données sont la Caisse Générale de Prévoyance des Caisse d'Epargne et les sous-traitants qui l'assistent. Vos données sont susceptibles d'être partagées avec les autres institutions du Groupe EPS, dont fait partie la CGP, avec pour base légale l'intérêt légitime, en vue de vous apporter un meilleur service et une meilleure efficacité dans la gestion de vos contrats. Vos données sont conservées pendant la durée nécessaire aux traitements pour lesquels elles ont été collectées, en prenant en compte les recommandations de la CNIL et les obligations légales. Conformément à la Loi Informatique et Libertés et au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD), nous vous rappelons que vous pouvez demander l'accès, la rectification, l'effacement ou la portabilité de vos données, définir des instructions sur leur sort après votre décès et de choisir d'en limiter l'usage ou vous opposer à leur traitement. Vous pouvez exercer ces droits en envoyant un courriel à : DPO@eps.caisse-epargne.fr ou par courrier postal à : DPO - CGP - 4/14, rue Ferrus - CS 80042 - 75683 PARIS CEDEX 14. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL.



**Caisse Générale
de Prévoyance
des Caisse d'Epargne**

Institution de prévoyance régie par le code
de la sécurité sociale agréée par arrêté ministériel

CGP - RS - 01082023

Caisse Générale de Prévoyance des Caisse d'Epargne (CGP)

Institution de prévoyance régie par le code de la sécurité sociale agréée par arrêté ministériel sous le n° SIREN 414 696 013
4/14 rue Ferrus - CS 80042 - 75683 PARIS Cedex 14 - Tél : 01 44 76 12 00



Imprimé sur du papier recyclé